

SOUTENANCE DE THÈSE

Jeanne SCHROETER

*Les mesures applicables aux jeunes
adultes – article 61 du Code pénal*



LUNDI 12 MAI 2025

16H15 - SALLE 3050 - UNI MAIL



La transition vers l'âge adulte exige une prise en compte pénale nuancée. La mesure de l'art. 61 CP, seule dédiée aux jeunes majeurs, reste marginale, en raison de critères aussi rigides qu'imprécis. Cette recherche en souligne la pertinence et propose des pistes pour en favoriser une application plus étendue.

Jury : Prof. Camille PERRIER DEPEURSINGE, Université de Lausanne, Prof. Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN, Prof. Yvan JEANNERET (co-directeur de thèse), Prof. Bernhard STRAÛLI (co-directeur de thèse), sous la présidence du Prof. Luc THÉVENOZ, doyen de la Faculté de droit.

La séance est publique